Une politique de l'action communautaire autonome (ACA) pour chaque municipalité au Québec!





L'action communautaire autonome : un travail politique non partisan





Le rôle et la mission des organismes d'action communautaire autonome sont foncièrement politiques. Toutefois, on confond trop souvent le terme politique avec la politique partisane qui réfère aux partis politiques. Les activités des organismes en action communautaire autonome doivent s'exercer en dehors des partis politiques.



On ne devrait donc pas, par exemple, utiliser les ressources d'un organisme pour faire la promotion ou pour soutenir l'élection d'une personne ou d'un parti politique.



Notre rôle est d'influencer les politiques publiques en faveur d'une plus grande justice sociale, dans une optique de transformation sociale et d'amélioration globale des conditions de vie, mais sans être associé à aucun parti politique. Nous invitons ainsi nos membres à rencontrer les personnes candidates de tout horizon pour les sensibiliser aux problématiques qu'ils vivent au quotidien.



Quelques exemples de questions à poser aux personnes candidates :



- Quelle est votre vision du rôle des organismes d'action communautaire autonome dans le développement social et la santé des communautés, et comment comptez-vous reconnaître et valoriser leur contribution si vous êtes élu·e ?
- Comment comprenez-vous le principe d'autonomie des organismes communautaires, et quelles mesures prendrez-vous pour respecter ce principe tout en favorisant une collaboration constructive avec la municipalité ?
- Quels moyens concrets (financiers, logistiques, politiques) envisagez-vous pour soutenir les organismes d'action communautaire autonome dans leur mission, notamment en matière d'accès à des locaux, de financement stable et de reconnaissance municipale ?

